

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAULX**

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-cinq, le 05 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.
En exercice	14	
Présents	10	
Votants	13	
Absents	4	
Exclus	0	
Date de convocation 28 août 2025		<u>Présents :</u> Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Emmanuel SERRIER, Christophe BOCQUET, Cédric VERNEY, Cécile FANTINI, Gil BENICHO, Damien MISSILLIER, Christophe DOUARD. <u>Absents excusés :</u> Danielle DEPLANTE, Murielle NAGEL, Philippe BREVET, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, <u>Procurations :</u> Danielle DEPLANTE à Chantal MARCHAND, Philippe BREVET à Gil BENICHO, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ à Emmanuel SERRIER <i>Cécile FANTINI a été nommée secrétaire de séance</i>
Date d'affichage 29 août 2025		
DEL 20250905-033		
OBJET :		
Tarifs Municipaux – garderie périscolaire		

Madame le Maire rappelle que la commune a fait le choix de changer la plateforme de réservation des repas de cantine scolaire pour souscrire à celle proposée par le prestataire SER.

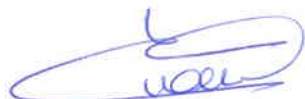
Cette nouvelle plateforme gère les réservations à la cantine et à la garderie périscolaire, mais elle ne permet toutefois pas de dissocier la facturation de ces 2 prestations. Aussi la commune reprend désormais à son compte la facturation intégrale de ces 2 prestations et reversera la part qui lui revient à l'association Atout Môme.

Il convient donc d'adopter les tarifs de garderie périscolaire, étant précisé qu'Atout Môme reste décisionnaire quant aux tarifs pratiqués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **ADOpte** les tarifs tels que présentés ci-après :
 - o Adhésion : 15€
 - o Adhésion pour 2 enfants : 25 €
 - o Adhésion pour 3 enfants et + : 30 €
 - o 1€25 par 1/2h de temps de garde (matin ou soir)
 - o 1€ pour la fourniture du goûter (obligatoire sauf pour les enfants sous PAI)
 - o Pénalités enfant présent mais non inscrit : 2€
 - o Pénalité enfant inscrit mais absent : 2€
 - o Pénalité dépassement horaire : 5€
- **PRECISE** que la régie de recettes sera modifiée en conséquence pour permettre la perception de ces nouvelles recettes, qui seront intégralement reversées à l'association Atout Môme,
- **PRECISE** que l'association Atout Môme peut être amenée à revoir ces tarifs, auquel cas le Conseil municipal prendra une nouvelle délibération.

Le Secrétaire de séance,
Cécile FANTINI



Le Maire,
Isabelle VENDRASCO

